



RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

concernant

- 1) la demande d'un crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye de CHF 1'968'000.- TTC. Le montant brut à charge de la Commune de Jouxens-Mézery se monte à CHF 238'700.- TTC, avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200.-, soit un montant net de CHF 83'500.- TTC ;
- 2) la participation financière de la Commune de Jouxens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des Baumettes (Eterpy/Pépinières/Bugnon) – Demande d'un crédit d'études de CHF 132'400.- TTC.

1.	Objet du présent préavis	1
2.	Préambule	1
3.	Cadre légal, contexte, historique, enjeux, objectifs	2
3.1.	Loi fédérale sur la protection des eaux (LEeaux) et débits de pointes	2
3.2.	Contexte	3
3.3.	Historique	4
3.4.	Enjeux	5
3.5.	Objectifs	6
4.	Descriptif du projet	7
4.1.	Galerie de Broye	7
4.2.	Raccordements des ruisseaux des Baumettes et du Galicien	8
5.	Méthodologie et planning	9
5.1.	Phases déjà réalisées antérieurement au présent préavis	9
5.1.1.	Galerie de Broye	9
5.1.2.	Détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes	9
5.2.	Phases considérées par le présent préavis	10
5.2.1.	Galerie de Broye	10
5.2.2.	Détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes	1'
5.3.	Calendrier prévisionnel	11
6.	Coûts, répartition et financement	11
6.1.	Galerie de Broye	11
6.1.1.	Principes de collaboration et de répartition des coûts	11
6.1.2.	Coûts des études et subventions	12
6.1.3.	Subventions communales d'investissement	13
6.1.4.	Financement	13
6.1.5.	Incidences financières pour la Commune de Jouxens-Mézery	14
6.2.	Détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes (Eterpy/Pépinieres/Bugnon) ¹⁴	
6.2.1.	Principes de collaboration et de répartition des coûts	14
6.2.2.	Coûts des études	14
6.2.3.	Répartition des coûts	15
6.2.4.	Incidences financières pour la Commune de Jouxens-Mézery	15
7.	Conclusions	15
	Objet N°1 : Demande d'un crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye de CHF 1'968'000.- TTC. Le montant brut à charge de la Commune de Jouxens-Mézery se monte à CHF 238'700.- TTC, avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200.-, soit un montant net de CHF 83'500.- TTC.	16
	Objet N°2 : Participation financière de la Commune de Jouxens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des Baumettes (Eterpy/Pépinieres/Bugnon) Demande d'un crédit d'études de CHF 132'400.- TTC.	17

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du présent préavis

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la participation financière de Jouxens-Mézery :

- au crédit d'études du projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;
- au crédit d'études de l'avant-projet et du projet d'ouvrage (phases SIA 31 partielle, 32, 33 et 41) pour le détournement du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens.

2. Préambule

Les ruisseaux de Broye et des Baumettes présentent depuis de nombreuses années une sous-capacité hydraulique, entraînant des mises en charge des réseaux et des risques d'inondations lors d'épisodes de fortes précipitations. Les études ont démontré que les exutoires existants, en particulier la Mèbre, ne sont plus en mesure d'absorber l'augmentation des débits des eaux de surface résultant de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols.

Afin de répondre durablement à cette problématique, les communes concernées, en partenariat avec le Canton et la Confédération, ont développé un projet global de gestion des crues du bassin versant de la Chamberonne, comprenant les composantes principales suivantes :

- **La réalisation d'une galerie souterraine de dérivation du ruisseau de Broye** entre Prilly-Renens et l'UNIL, avec un nouvel exutoire dans la Chamberonne :

Ce projet a déjà fait l'objet d'un premier crédit d'études (préavis n° 2015 / 08) ayant permis de mener à bien les phases SIA 31 (avant-projet) et 33 (mise à l'enquête).

Les principes de collaboration, de gouvernance et de financement ont été formalisés dans une convention instituant une Entente intercommunale, adoptée en 2022 par les Conseils communaux de Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly, Renens et Romanel-sur-Lausanne, puis approuvée par le Conseil d'État (préavis n° 2022 / 06).

Le présent préavis vise à solliciter un crédit d'études pour mener à bien les phases SIA 32 (projet d'ouvrage) et 41 (appel d'offres).

- **Les raccordements des ruisseaux des Baumettes et du Galicien à la galerie de Broye**, destinés à évacuer les débits excédentaires de ces ruisseaux lors de crues :

- o Le raccordement latéral pour reprendre le ruisseau des Baumettes est composé de trois tronçons distincts.

Les deux premiers tronçons (Mesure PGEE 1.07 : rue de Lausanne, depuis l'intersection avec la rue de la Paix jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdeaux ; Mesure PGEE 1.08 : depuis l'intersection de la Rue de Lausanne avec les rues de Verdeaux et du Bugnon jusqu'à l'intersection avec le chemin des Pépinières), sont entièrement pilotés et financés par la Ville de Renens et ne font pas l'objet du présent préavis.

Le troisième tronçon (Mesure PGEE 1.09 : situé entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens), est piloté par la Commune de Renens et cofinancé par les Communes de Renens et Jouxens-Mézery selon le % des débits générés par chaque versant communal raccordé à ce tronçon.

Le présent préavis vise à solliciter un crédit d'études pour mener à bien les phases SIA 31 (avant-projet d'ouvrage), 32 (avant-projet d'ouvrage), 33 (mise à l'enquête) et 41 (appel d'offres).

- o Les raccordements latéraux du ruisseau du Galicien et du secteur de Floréal, quant à eux, sont entièrement réalisés et financés par la Commune de Prilly et ne sont pas compris dans le présent préavis.
- **L'aménagement et la renaturation de la Chamberonne**, depuis sa confluence avec la Sorge jusqu'au lac Léman, y compris le raccordement de la galerie, dans le cadre d'une entreprise de correction fluviale portée par le Canton, la Confédération et les communes situées en aval.

En résumé, le présent préavis vise à permettre à la Commune de Jouxens-Mézery de participer financièrement aux études nécessaires pour les deux ouvrages qui la concernent directement, à savoir:

- la finalisation des études de la galerie de Broye et la préparation de l'appel d'offres (phases SIA 32 et 41), dans le cadre de l'Entente intercommunale existante ;
- la réalisation des études d'avant-projet, de projet d'ouvrage, de mise à l'enquête et d'appel d'offres pour le détournement du ruisseau des Baumettes – tronçon Eterpy / Pépinières / Bugnon (phases SIA 31 partielle, 32, 33 et 41), en collaboration avec la Ville de Renens.

Il importe que ces deux projets soient précisés et menés de manière coordonnée, afin de garantir leur cohérence hydraulique et technique et de permettre une planification commune de leur réalisation. L'objectif est de terminer les études en 2027 et de mettre les travaux de construction en appel d'offres la même année, en vue de démarrer les travaux en 2028.

3. Cadre légal, contexte, historique, enjeux et objectifs

3.1. Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et débits de pointe

La LEaux est entrée en vigueur le 24 janvier 1991. Avant cette date, la gestion des débits de pointe rejetés aux cours d'eau n'était pas définie. Les communes se sont donc urbanisées sans planifier de mesures d'infiltration ou de rétention issues de surfaces imperméables.

À partir de 1991, le concept de gestion des débits de pointe est entré en vigueur pour protéger les cours d'eau des atteintes provoquées par une érosion excessive. Dès lors, les communes sont chargées de gérer les débits générés par les nouvelles constructions. La galerie de Broye et le détournement du ruisseau des Baumettes répondent à ces exigences.

3.2. Contexte

Le ruisseau de Broye s'étend entre les communes de Romanel-sur-Lausanne et Renens, en passant par Prilly. A la fin du 19^{ème} siècle, ce ruisseau était à ciel ouvert sur un tracé quasiment identique à l'actuel. Ce ruisseau prend sa source dans le secteur de Cery et se jette dans le ruisseau de la Mèbre.

Il draine les eaux de surface de 476 ha réparties sur les communes de Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly et Renens.

Le ruisseau de Broye a été mis sous tuyau dès la fin du 19^e siècle et jusqu'aux années 1970. Sa capacité hydraulique est aujourd'hui devenue insuffisante à partir d'un certain débit de crues.

Le ruisseau des Baumettes est, quant à lui, situé sur la Commune de Renens. Actuellement, il draine les eaux de surface de 91 ha de zone à bâtir répartis entre Jouxens-Mézery et Renens. Son tracé a également évolué au cours du temps.

Ces ruisseaux sont donc devenus des ruisseaux urbains, en majeure partie canalisés.

Les conduites qui ont remplacé les lits naturels des ruisseaux de la Broye, des Baumettes et du Galicien n'ont pas été dimensionnées, à l'époque, pour acheminer les débits générés par une urbanisation aussi dense et étendue que celle que connaît aujourd'hui l'Ouest lausannois.

Dans ce contexte, des aménagements hydrauliques structurants sont nécessaires dans le bassin versant de la Chamberonne afin de protéger le tissu urbain contre les inondations, lesquelles ont déjà provoqué d'importants dégâts dans un passé récent et constituent un frein au développement de la région.

Dans les années 2000, le Canton a déjà créé quatre zones inondables le long de la Sorge et de la Mèbre, affluents principaux de la Chamberonne. Il s'agit de zones délimitées, normalement sèches, qui permettent en cas de crues de pallier les insuffisances hydrauliques de ces deux ruisseaux par la rétention d'un volume important (entre 15'000 m³ et 30'000 m³) d'eau. En revanche, aucune mesure de protection n'a pu encore être réalisée au niveau du ruisseau de Broye, le troisième des affluents principaux de la Chamberonne.

Après avoir étudié de nombreuses variantes d'évacuation des eaux claires du bassin versant de la Mèbre, il est apparu que celle-ci n'était plus capable d'accepter l'augmentation des débits des eaux de surface. Ces études ont abouti à la conception d'une galerie souterraine de dérivation du ruisseau de Broye entre Prilly et l'UNIL, fonctionnant comme « trop-plein » de sécurité pour évacuer les crues des ruisseaux de Broye et des Baumettes. L'exutoire de cette galerie est prévu dans la Chamberonne, sur le site de l'UNIL. Les eaux évacuées par cet ouvrage proviendront des communes de Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly et Renens.

Hormis son rôle d'évacuateur des crues, cette galerie est destinée à accueillir les nouveaux raccordements des ruisseaux des Baumettes et du Galicien et servira d'exutoire aux eaux claires provenant de la récolte des eaux de chaussées ainsi que du système séparatif des communes susmentionnées. Elle permettra donc aux communes d'achever la mise en séparatif de leur réseau.

La future galerie de dérivation du ruisseau de Broye (ci-après « galerie de Broye ») répond aux besoins de protection des biens et des personnes contre les crues du bassin versant de la Chamberonne qui s'étend sur les communes de Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly et Renens.

La galerie de Broye étant destiné à évacuer les eaux claires provenant des communes précitées, celles-ci ont constitué une Entente intercommunale pour régir les études et la réalisation de l'ouvrage.

3.3. Historique

L'historique ci-dessous retrace les principales étapes des premières démarches quant au ruisseau de Broye, engageant les communes de Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Renens, ainsi que le Canton et la Confédération.

2006

Dans le cadre du PGEE de Renens, la sous-capacité du collecteur du ruisseau de Broye a été confirmée. Il a proposé une variante de raccordement du ruisseau de Broye et du ruisseau des Baumettes à l'amont du voûtage de la Mèbre sous Renens par le biais de la route de Cossonay.

Été 2008

De fortes pluies ont causé une mise en charge du voûtage de la Mèbre sous Renens et des inondations aux abords de ce voûtage, notamment sur la route de Cossonay et dans la zone du passage inférieur du Léman sur le ruisseau de Broye. Ces événements ont mis en évidence la vulnérabilité globale du système d'évacuation des eaux claires du secteur.

Fin 2008

La Ville de Renens a initié une rencontre avec les communes concernées, afin d'envisager une étude commune pour la déviation des ruisseaux de Broye et des Baumettes par la route de Cossonay.

2009

L'étude préalable du « Détournement des débits de pointe du ruisseau de Broye et du ruisseau des Baumettes par la route de Cossonay à Renens » a été réalisée sous mandat des communes de Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly, Renens et Romanel-sur-Lausanne, afin de raccorder ces eaux à l'amont du voûtage de la Mèbre à Renens.

Cette étude présentée en automne 2009 a finalement été remise en question par le Service des eaux, sols et aménagement (SESA) de la Direction générale de l'environnement (DGE) à la suite des inondations de l'été 2008. Cette crue et les inondations qui en ont résulté, témoignent des risques potentiels de crues plus importants que prévus. L'aménagement des 4 zones inondables sur les communes de Bussigny, Crissier, Chavannes-près-Renens et Ecublens ont permis d'éviter une situation plus catastrophique, mais l'expertise sur l'inondation a confirmé qu'un apport supplémentaire d'eaux claires dans la Mèbre, depuis les ruisseaux de Broye et des Baumettes, était contre-indiqué.

2010

Une étude complémentaire a été mandatée par le SESA pour élargir l'étude initiale à l'ensemble du bassin versant de la Mèbre et du Galicien. Les conclusions de cette étude de faisabilité ont mis en évidence la nécessité de créer un nouvel exutoire pour le ruisseau de Broye avec un rejet au lac.

2010-2011

Un complément d'étude a été établi avec la réalisation d'une carte indicative des dangers d'inondation. Le projet a été présenté à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en mars 2011.

2012

Canton et Confédération entrent en matière pour le subventionnement de l'étude d'avant-projet au titre de lutte contre les crues et les dangers d'inondation.

2012-2013

Cahier des charges de l'étude d'avant-projet et décision d'adjudication du mandat.

2013-2015

Etude d'avant-projet. Dossier final livré le 26 février 2015.

2014

Le Canton de Vaud est entré en matière sur un subventionnement des travaux. Un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) est établi par la DGE, division Eau.

2015

Décision d'entrée en matière de l'OFEV pour un subventionnement des travaux le 19 février 2015.

2015-2024

Réalisation des études (avant-projet) et des compléments demandés par la DGE.

Fin 2022

Adoption par les Conseils communaux de Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Renens de la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye.

Fin 2024

Mise à l'enquête de la Galerie de Broye.

3.4. Enjeux

L'urbanisation très forte dans le périmètre concerné augmente la pression en canalisant et rétrécissant les cours d'eau. Le fort développement des infrastructures routières et ferroviaires a impliqué la mise sous terre des cours d'eau ; de nombreux voûtages traversent les territoires communaux. Par ailleurs, l'imperméabilisation des terrains par l'ensemble des constructions a engendré une augmentation massive des débits de pointe.

Les mesures usuelles pour la protection contre les crues consistent à donner de l'espace aux cours d'eau, par des élargissements, et à créer des zones inondables permettant de stocker temporairement de grands volumes d'eau lors des très fortes précipitations, mais, ce type de mesures n'est pas applicable au cas du ruisseau de Broye car l'espace libre nécessaire n'existe plus.

D'autres villes suisses ont été confrontées à cette problématique et ont réalisé des travaux d'envergure du même type, dont notamment Zürich, Thoun (BE), Lyss (BE) et Willisau (LU).

3.5. Objectifs

L'avant-projet d'ouvrage pour la galerie de Broye a été réalisé par le bureau Ribl ingénieurs-hydrauliciens SA, le bureau RWB et les bureau Mond+Piguet SA, sous mandat de la commune de Renens, pilote dans le cadre du premier préavis intercommunal de 2015. Les prestations réalisées ont été subventionnées par le Canton, les communes précitées se répartissant la part non-subventionnée sur la base des débits générés par leurs surfaces respectives.

Pour le détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes, nécessaires à la protection contre les crues et à la mise en séparatif des hauts de Renens et de Jouxens-Mézery, toutes les études et la mise à l'enquête sont encore à réaliser.

L'objectif est de terminer les études et de mettre en appel d'offre les travaux de construction. Un préavis de construction sera déposé en 2027 et il est prévu un démarrage des travaux au printemps 2028.

4. Descriptif du projet



4.1. Galerie de Broye

Le projet de la galerie de dérivation du ruisseau de Broye vise à répondre au déficit d'exutoire pour les eaux de pluie dans une partie de l'Ouest lausannois et à réduire significativement le risque d'inondation dans les zones urbanisées concernées. Il permet de substituer au ruisseau de Broye canalisé, dont la capacité hydraulique est aujourd'hui insuffisante, un ouvrage souterrain dimensionné pour l'évacuation des crues.

Le projet consiste en une galerie souterraine débutant dans le quartier de Corminjoz à Prilly, passant à proximité de la Ferme des Tilleuls à Renens, franchissant les voies des chemins de fer fédéraux (CFF) à la hauteur du centre commercial OBI, longeant la piscine de Renens et poursuivant jusqu'à l'UNIL sur le site de Dorigny, où elle se raccordera au cours d'eau de la Chamberonne, lequel fait parallèlement l'objet d'un projet de renaturation et d'élargissement jusqu'à son exutoire au Léman. Les ouvrages de franchissement de ce cours d'eau seront élargis en conséquence.

La galerie

La galerie, d'une longueur totale d'environ 1'900 m, à une profondeur d'environ 20 m, sera réalisée à l'aide de tunneliers ou micro-tunneliers. Le diamètre hydraulique nécessaire de la galerie s'élargit au long du profil. Toutefois, pour des raisons d'optimisation économique et constructive, le diamètre effectif de l'ouvrage sera constant sur toute sa longueur, soit un diamètre extérieur d'environ 3,6 m pour un diamètre intérieur d'environ 3,0 m.

Les puits



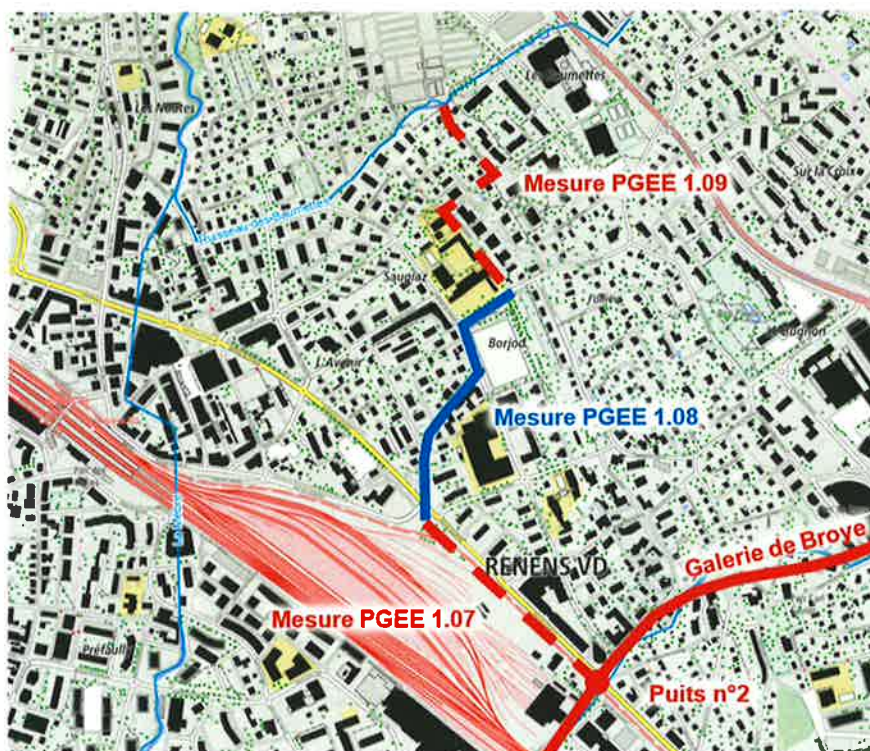
Trois puits d'accès, d'un diamètre d'environ 20 m et une profondeur de l'ordre de 20 m, seront creusés pour introduire et sortir les installations de forage. Ces puits sont nécessaires tant pour des raisons logistiques — la portée d'un tunnelier ou micro-tunnelier étant limitée, selon sa configuration, à environ 400 à 1'000 m — que pour permettre, le cas échéant, un changement de bouclier en fonction des conditions géologiques rencontrées.

A l'issue des travaux de percement, les puits seront transformés en chambre de raccordement et de restitution des eaux de surface et des ruisseaux de Broye, des Baumettes et du Galicien et équipés (puits de chute à déflecteurs) de manière à contrôler la descente et dissiper l'énergie de chute de ces eaux dans la galerie, afin de garantir le bon fonctionnement hydraulique et la durabilité des ouvrages.

4.2. Détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes

Le détournement du ruisseau des Baumettes est composé de trois tronçons distincts ;

- Mesure PGEE 1.07 : Projet connexe Renens : galerie de 2.5 m de diamètre et environ 420 m de longueur raccordée dans le puits n° 2 de la galerie de Broye ;
- Mesure PGEE 1.08 : Projet connexe Renens ;
- Mesure PGEE 1.09 : Projet connexe Jouxten-Mézery et Renens : reprise des débits de crue du ruisseau des Baumettes (ouvrage de séparation des débits à l'amont à étudier pour que les petits débits jusqu'à 1.73 m³/s restent dans le ruisseau) dans un collecteur DN 1'600 sur une longueur d'environ 443 m jusqu'à une attente qui sera déjà construite dans le cadre de la mesure PGEE 1.08.



Les analyses hydrauliques réalisées dans le cadre du PGEE de Renens ont mis en évidence que le tronçon concerné par la mesure PGEE 1.09 draine majoritairement des eaux provenant du territoire de Jouxten-Mézery. En effet, plus de 70 % des débits transitant par cet ouvrage proviennent du versant sud de la Commune, notamment des secteurs des chemins de Champvent, des Vignettes et de la Rueyre, tandis que moins de 30 % des apports hydrauliques proviennent du territoire de Renens. Cette répartition des apports hydrauliques justifie que Jouxten-Mézery participe au financement des études et des travaux, même si l'ouvrage est physiquement situé sur le territoire renais.

5. Méthodologie et planning

5.1. Phases déjà réalisées antérieurement au présent préavis

5.1.1. Galerie de Broye

Le projet de galerie de Broye a déjà fait l'objet des études et démarches suivantes :

- Etudes préliminaires
 - o Modélisation 3D des ouvrages
 - o Construction de modèles réduits des ouvrages
 - o Essai sur les modèles réduits
- Phase 31 – avant-projet selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - o Réalisation de l'avant-projet
 - o Description technique comprenant toutes les spécificités
 - Rapport génie civil
 - Rapport hydraulique
 - Rapport hydrogéologique
 - Rapport EIE – eaux souterraines et danger naturels
 - Rapport géotechnique
 - Rapport de reconnaissance pédologique
 - Plan d'élimination des déchets
 - Etude d'impact sur l'environnement
 - Traitement de la question OPAM (ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs)
 - o Réalisation d'un EconoMe (Efficacité et rentabilité des mesures de protection contre les dangers naturels)
 - o Réalisation d'un devis à +/-20%
 - o Proposition de variantes
 - o Réalisation d'un phasage intentionnel des travaux
 - o Réalisation d'un planning intentionnel des travaux
 - o Réalisation des plans d'avant-projet
- Phase 33 – mise à l'enquête selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - o Rédaction du dossier complet de mise à l'enquête
 - o Aide au traitement des oppositions

5.1.2. Détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes

Les études d'avant-projet (SIA 31), projet d'ouvrage (SIA 32), la mise à l'enquête (SIA 33) ainsi que l'appel d'offres (SIA 41) pour le détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes restent à réaliser.

5.2. Phases considérées par le présent préavis

5.2.1. Galerie de Broye

Dans le but de poursuivre les études jusqu'à la phase de l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en appel d'offres publiques, les phases suivantes doivent être entreprises :

- Phase 32 – projet d'ouvrage selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - Reprise et traitement des mesures émises par les différents services cantonaux lors de la mise à l'enquête publique
 - Reprise de l'avant-projet par le groupement de mandataire
 - Réalisation du projet d'ouvrage
 - Réalisation d'un devis à +/-10%
 - Réalisation d'un phasage des travaux
 - Réalisation d'un planning des travaux
- Phase 41 – appel d'offre selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - Rédaction du cahier des charges
 - Rédaction des diverses séries de prix pour les travaux de construction
 - Analyse des offres
 - Rédaction des rapports de propositions d'adjudication

5.2.2. Détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes

- Phase 31 – avant-projet selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - Réalisation de l'avant-projet
 - Réalisation d'un devis à +/-20%
 - Proposition de variantes
 - Réalisation d'un phasage intentionnel des travaux
 - Réalisation d'un planning intentionnel des travaux
- Phase 32 – projet d'ouvrage selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - Reprise et traitement des mesures émises par les différents services cantonaux lors de la mise à l'enquête publique
 - Reprise de l'avant-projet par le groupement de mandataire
 - Réalisation du projet d'ouvrage
 - Réalisation d'un devis à +/-10%
 - Réalisation d'un phasage des travaux
 - Réalisation d'un planning des travaux
- Phase 33 – mise à l'enquête selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - Rédaction du dossier complet de mise à l'enquête
 - Aide au traitement des oppositions
- Phase 41 – appel d'offre selon SIA 103 (liste non exhaustive)
 - Rédaction du cahier des charges
 - Rédaction des diverses séries de prix pour les travaux de construction
 - Analyse des offres
 - Rédaction des rapports de propositions d'adjudication

5.3. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications, le planning provisionnel est le suivant :

- Décision du Conseil communal : juin 2026 ;
- Début des études : août 2026 ;
- Fin des études : mars 2027
- Appel d'offres : mars 2027 à août 2027
- Préavis pour le crédit de construction : août à octobre 2027

6. Coûts, répartition et financement

6.1. Galerie de Broye

6.1.1. Principes de collaboration et de répartition des coûts

Les Communes de Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly, Renens et Romanel-sur-Lausanne ont conclu en 2022 la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye, instituant une Entente intercommunale au sens des articles 109a et suivants de la loi sur les communes (LC ; BLV 175.11) en vue de l'achèvement du projet d'ouvrage et de la réalisation de la galerie de Broye et fixant les modalités de répartition des investissements nécessaires à ce projet.

L'Entente intercommunale est dotée de plusieurs instances, auxquelles les communes susmentionnées ont délégué certaines compétences.

- Le COPOL (COmité POLitique), composé des représentant.e.s politiques des différentes communes, en principe un.e municipal.e, chargé notamment de définir la stratégie, de proposer les adjudications aux Municipalités, de définir et suivre les budgets d'investissements ;
- Le COPIL (COmité de PILotage), composé des expert.e.s techniques des communes et du canton, chargé de superviser les études et la réalisation des travaux.

Ces instances politique et technique sont appuyées par un consultant externe, sous la forme d'un bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage (le BAMO). Ce dernier conseille et appuie les deux précédentes instances mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Au vu de la dimension et de la complexité du chantier, une aide externe experte est indispensable.

La Commune de Renens est par ailleurs désignée comme commune pilote et boursière et est chargée notamment de solliciter le versement des subventions, d'établir les décomptes des montants engagés, y compris les frais de pilotage, ainsi que de facturer aux communes membres les montants à leur charge et de leur reverser les subventions correspondantes.

Afin que l'Entente intercommunale puisse réaliser les études et travaux relatifs à la galerie de Broye, il est prévu que les communes partenaires lui allouent des subventions. L'art. 19 al. 3 de la Convention intercommunale précise que les demandes de crédit sont soumises par chaque Municipalité à l'adoption de leur Conseil communal respectif. Ainsi la présente demande de crédit pour l'Entente intercommunale en vue de l'achèvement du projet d'ouvrage et la mise en appel d'offres de la galerie de Broye est présentée de manière coordonnée dans les communes partenaires (hors Lausanne qui a déjà voté son préavis), afin de permettre un lancement simultané des études.

L'art. 20 de la Convention intercommunale fixe la clef de répartition des frais d'études et de réalisation de la galerie de Broye, selon le % des débits générés par chaque bassin versant communal raccordé à la galerie :

	Bassin versant dirigé vers la galerie [ha]	Débit de pointe en fonction des surfaces étanches [m ³ /s]	Participation financière [%]
Prilly	147.7	21.40	36.05
Renens	148.8	20.40	34.37
Jouxens	64.8	7.20	12.13
Romanel	70.0	5.61	9.45
Lausanne	45.5	4.75	8.00
Total	476.8	59.36	100.0

A noter que le projet total est largement subventionné par le Canton et la Confédération, la part à la charge des communes représentant environ un tiers du montant total de l'ouvrage.

6.1.2. Coûts des études et subventions

Les coûts des études visant à finaliser le projet d'ouvrage (SIA 32) et à élaborer le cahier d'appel d'offres en vue de la mise en appel d'offres public (SIA 41) de la galerie de Broye ont été établis sur la base de soumissions rentrées.

Pour ces phases, la subvention cantonale est estimée à 50% et la subvention fédérale à 15% du montant global des études TTC.

Coût HT mandataires	CHF 1'150'000.00
Coût HT BAMO	CHF 230'000.00
Coût HT Participation au pilotage	CHF 150'000.00
Coût HT Sondages, relevés et analyse pollution supplémentaire	CHF 125'000.00
SOUS-TOTAL HT	CHF 1'655'000.00
Divers et imprévus 10 %	CHF 165'500.00
SOUS-TOTAL HT	CHF 1'820'500.00
TVA 8.1 %	CHF 147'500.00
Crédit d'études brut TTC	CHF 1'968'000.00
Subventions fédérale et cantonale estimées	CHF 1'279'200.00
Crédit d'études net TTC après subventions estimées	CHF 688'800.00

6.1.3. Subventions communales d'investissement

Conformément à la clé de répartition fixée à l'art. 20 de la Convention intercommunale, le montant des subventions communales d'investissement à allouer à l'Entente intercommunale pour finaliser le projet d'ouvrage (SIA 32) et élaborer le cahier d'appel d'offres en vue de la mise en appel d'offres public (SIA 41) de la galerie de Broye sont les suivants :

Communes	Bassin versant dirigé vers la galerie [ha]	Débit de pointe en fonction des surfaces étanches [m3/s]	Participation financière	Montants bruts TTC en CHF	Subventions estimées	Montants nets TTC en CHF
Prilly	147.4	21.4	36.05%	709'500.00	461'200.00	248'300.00
Renens	148.8	20.4	34.37%	676'400.00	439'600.00	236'800.00
Jouxens-Mézery	64.8	7.2	12.13%	238'700.00	155'200.00	83'500.00
Romanel-sur-Lausanne	70.0	5.61	9.45%	186'000.00	120'900.00	65'100.00
Lausanne	45.5	4.75	8.00%	157'400.00	102'300.00	55'100.00
TOTAL	476.5	59.36	100.00%	1'968'000.00	1'279'200.00	688'800.00

Note : Les communes de l'Entente demanderont à leur Conseil le montant brut TTC auquel, il faut déduire les subventions estimées. Les subventions seront versées aux communes de l'Entente dès leur réception. Cette manière de procéder évite à la Commune boursière de faire la banque et par conséquent de facturer des intérêts.

6.1.4 Financement

Montant du crédit d'études total souhaité	CHF 1'968'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au point 6.1.3. du présent préavis
Amortissement par l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement cités au point 6.1.3 du présent préavis
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement

6.1.5. Incidences financières pour la Commune de Jouxens-Mézery

La subvention communale d'investissement de la Commune de Jouxens-Mézery concernant le crédit d'études du projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires se monte à CHF 238'700.- brut TTC (CHF 1'968'000.- multiplié par le taux de participation communale de 12.13 %), avant déduction des subventions fédérales et cantonales estimées de CHF 155'200.-, soit un **total net de CHF 83'500.-** TTC.

Cet investissement sera imputé au compte du patrimoine administratif « Crédit d'études (phases SIA 32 + 41) p/création galerie ruisseau de Broye (nouvel exutoire EC) », amortissable sur 10 ans.

Cette dépense d'investissement, relative à l'étude et à la réalisation des collecteurs est prévue au plan des investissements 2026-2029 adopté, dans le cadre du budget 2026, par la Municipalité le 21 octobre 2025 comme suit: "Galerie de Broye – crédit d'études" (CHF 220'000.-).

6.2. Détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes (tronçon Eterpy/Pépinières/Bugnon)

6.2.1. Principes de collaboration et de répartition des coûts

La répartition des frais d'études est basée sur une clé de répartition, qui correspond, en %, aux débits générés par chaque bassin versant communal raccordé à ce tronçon.

Les principes de collaboration seront précisés dans une convention en cours de finalisation entre les communes de Renens et Jouxens-Mézery.

6.2.2 Coûts des études

Les coûts des études visant à élaborer l'avant-projet d'ouvrage (SIA 31) et le projet d'ouvrage (SIA 32), la mise à l'enquête (SIA 33) et la mise en appel d'offres public (SIA 41) du détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes (tronçon situé entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens) ont été établis sur la base de soumissions rentrées à un total CHF 189'100.-, selon le détail ci-dessous :

Coût HT mandataires	CHF	87'000.00
Coût HT BAMO	CHF	32'000.00
Coût HT Sondages, relevés et analyse pollution supplémentaire	CHF	40'000.00
SOUS-TOTAL HT	CHF	159'000.00
Divers et imprévus - 10 %	CHF	15'900.00
SOUS-TOTAL HT	CHF	174'900.00
TVA 8.1 %	CHF	14'200.00
Crédit d'étude TTC	CHF	<u>189'100.00</u>

6.2.3. Répartition des coûts

Selon les principes de répartition des coûts fondé sur le % des débits générés par chaque bassin versant communal dans ce tronçon, les coûts à la charge des Communes de Renens et de Jouxten-Mézery se répartissent de la manière suivante :

Communes	Bassin versant [ha]	Participation financière (arrondie)	Montants TTC en CHF
Renens	45.7	30%	56'700.00
Jouxten-Mézery	13.6	70%	132'400.00
TOTAL	59.3	100.00%	189'100.00

6.2.4. Incidences financières pour la Commune de Jouxten-Mézery

Le montant de la participation financière de la Commune de Jouxten-Mézery au crédit d'études visant élaborer l'avant-projet d'ouvrage (SIA 31) et le projet d'ouvrage (SIA 32), la mise à l'enquête (SIA 33) et la mise en appel d'offres public (SIA 41) du détournement des débits de pointe du ruisseau des Baumettes (tronçon situé entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens) se monte à un total de CHF 132'400.- TTC.

Cet investissement sera imputé au compte du patrimoine administratif « Crédit d'études p/dét. ruisseau des Baumettes, Eterpy-Pépinières-Bugnon », amortissable sur 10 ans.

7. Conclusions

La carte des dangers de l'Ouest lausannois indique que de larges zones situées le long des ruisseaux de Broye et des Baumettes sont en zone de danger moyen d'inondation. Le dérèglement climatique, que l'on observe depuis quelques décennies, aggrave encore cette tendance. Ce projet intercommunal a pour but principal de protéger une partie de l'Ouest lausannois de ce danger.

La gestion de l'évacuation des eaux claires et usées relève de la compétence des communes. Cette échelle n'est toutefois pas adaptée à ce projet qui doit résoudre la problématique des crues et inondations de l'ensemble du bassin du ruisseau de Broye de sa source à son arrivée au Léman.

Les communes de Jouxten-Mézery, Lausanne, Prilly Romanel-sur-Lausanne et Renens, concernées par ce risque, ont entamé une collaboration depuis 15 ans, en partenariat avec le Canton et la Confédération pour porter une solution commune. Le projet de réaliser une nouvelle galerie pour la Broye, en est le fruit et a été confirmé par les études préalables. Elles ont, à la suite, scellé leur partenariat par une Convention intercommunale pour mener ensemble ce projet majeur pour notre région.

Le projet connexe de détournement du ruisseau des Baumettes vient compléter ce dispositif de gestion des crues, en assurant une évacuation maîtrisée des débits de pointe vers la future galerie de Broye et en renforçant ainsi la protection des quartiers situés en aval.

Le projet de galerie de Broye et le raccordement du ruisseau des Baumettes s'inscrivent dans une vision plus large encore du projet « Broye-Chamberonne » qui coordonne notre projet de gestion de crue avec celui de la renaturation de la Chamberonne en aval, particulièrement intéressant en termes de nature et de biodiversité.

Pour cette raison, la Municipalité, en collaboration avec les communes partenaires, estime que la poursuite des études de projet pour la création de la galerie du ruisseau de Broye et de la renaturation de la Chamberonne est indispensable.

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 4 / 2026),
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Objet N°1 : Demande d'un crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye de CHF 1'968'000.- TTC. Le montant brut à charge de la Commune de Jouxens-Mézery se monte à CHF 238'700.- TTC, avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200.-, soit un montant net de CHF 83'500.- TTC.

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 238'700 TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement des études pour le projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;

décide

1. d'autoriser l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye à entreprendre les études pour le projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;

2. **d'accorder** à la Commission de l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 1'968'000.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées de CHF 1'279'200.-, soit un montant net de CHF 688'800.- TTC ;
3. **d'allouer** à l'Entente intercommunale relative à la Galerie de Broye une subvention communale d'investissement pour la Commune de Jouxens-Mézery CHF 238'700.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées de CHF 155'200.-, soit un montant net de CHF 83'500.- TTC ;
4. **d'autoriser** la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes.

Objet N°2 : Participation financière de la Commune de Jouxens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des Baumettes (Eterpy/Pépinieres/Bugnon) – Demande d'un crédit d'études de CHF 132'400.- TTC.

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 132'400 TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement des études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage (SIA 31, 32, 33 et 41) pour le détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinieres / rue du Bugnon à Renens ;

décide

1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'études de CHF 132'400 TTC, pour couvrir le montant de sa participation financière aux études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage (SIA 31, 32, 33 et 41) pour le détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinieres / rue du Bugnon à Renens ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes.

Jouxens-Mézery, le 28 avril 2026.

Délégué de la Municipalité : M. le Conseiller municipal Bernard Freemantle.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Vice-Syndic  La Secrétaire 

Bernard Freemantle Corinne Bergmann

Annexes :

Les annexes suivantes sont à disposition au greffe communal et peuvent être consultées sur le « sharepoint » :

- Rapport technique
- Plan d'ensemble au 1:10'000
- Plan d'ensemble au 1:2'000
- Profil en long
- Profils en travers
- Plan du puits n°1
- Plan du puits n°2
- Plan du puits n°3
- Plan de l'exutoire